



Mercredi 22 avril 2020  
Communiqué de presse

## Covid 19

### Réouverture de 7 déchèteries

À compter du lundi 27 avril, 7 déchèteries de l'Agglo vont à nouveau ouvrir leurs portes pour les particuliers et les professionnels, selon leur fonctionnement habituel en termes d'horaires, accès, volumes et types de déchets.

Le 17 mars dernier, suite aux directives nationales, l'Agglo prenait la décision de fermer ses 13 déchèteries afin de limiter les déplacements et la propagation du Covid-19. Après plus d'un mois d'application de cette mesure, l'Agglo a décidé d'ouvrir au public 7 d'entre elles, à compter du lundi 27 avril. Cette décision fait suite à la demande des communes et des usagers, ainsi qu'à l'avis favorable émis par la Préfecture. C'est également une réponse face aux dépôts sauvages de déchets autour des poubelles ou encore, au brûlage des déchets verts qui altère la qualité de l'air.

#### Les 7 déchèteries choisies

L'Agglo a choisi d'ouvrir les déchèteries situées à **Bourg-de-Péage, Etoile-sur-Rhône, Marches, Romans-sur-Isère, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence-le-Haut et Valence-Portes**. Ces sites ont été retenus compte tenu de différents critères : capacité d'accueil de ces équipements, répartition géographique et densité de la population sur ces zones. Pour la majorité des habitants, ces sites sont accessibles en moins de 15 minutes en voiture.

#### Garantir de bonnes conditions d'ouverture

Afin de rouvrir dans des conditions sanitaires et sécuritaires optimales, l'Agglo s'est assurée que soient réunies trois conditions indispensables.

- **La protection du personnel de gardiennage** ; les agents sont équipés en gants, masques et en gel hydro alcoolique.
- **Un renfort de la Police municipale** sera présent, a minima lors de la première semaine d'ouverture, en raison du risque de forte affluence et de circulation. Pour une circulation et sécurisation optimales, les voies d'accès aux déchèteries pourraient être modifiées selon les sites.
- L'engagement des **partenaires locaux et éco-organismes nationaux pour l'évacuation et le traitement des déchets**. Habituellement, sur les mois de mars et avril, ce sont plus de 10 000 tonnes de déchets qui sont collectées sur les déchèteries de l'agglomération.

#### Un accès identique, les gestes barrières en prime

Les déchèteries seront accessibles selon les conditions habituelles.

- Un accès gratuit pour les particuliers sur présentation du badge ou d'un justificatif de domicile sur le tableau de bord.
- Un accès payant pour les professionnels (12 € TTC le m<sup>3</sup>) sur présentation de leur carte prépayée ou d'un bon de commande\* avec un extrait Kbis de moins de 3 mois.

Pour tous, les apports de déchets sont limités à 3m<sup>3</sup> par jour (5m<sup>3</sup> pour déchets verts). Chacun devra être muni de l'**attestation de déplacement dérogatoire de l'Etat** (cocher la case 2 « Effectuer des achats de première nécessité »). Il est demandé aux usagers de **venir si possible équipés de gants et d'un masque**. Une **distanciation de 1,5 mètre** entre chaque usager devra être respectée et l'accès au quai sera limité de 4 à 6 véhicules maximum, selon les déchèteries.

\* à télécharger sur le site Internet de l'Agglo

Afin de respecter les **règles de distanciation**, les gardiens n'interviendront pas dans le déchargement des déchets. Aucun matériel (pelle, balai...) ne sera mis à disposition par la collectivité.

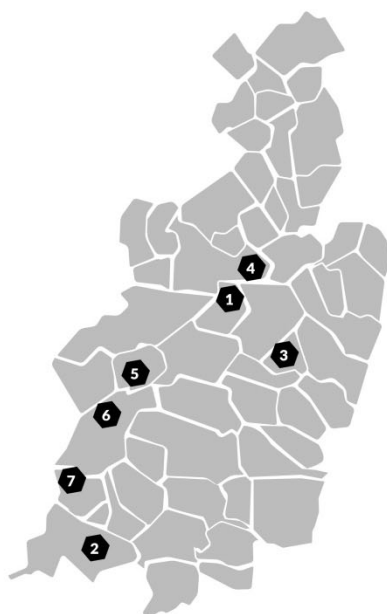
**Important**, afin de gérer au mieux l'affluence, les usagers sont invités à ne pas se précipiter dès le premier jour. Objectifs, limiter les files d'attente et garantir le bon fonctionnement de chaque site. Il sera demandé à chacun de faire preuve de patience et de courtoisie.

Les horaires des déchèteries, la liste des déchets acceptés sont en ligne sur [valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)

## 27 avril 2020 > Réouverture de 7 déchèteries

### Pour les particuliers et les professionnels

Déchèteries accessibles selon les conditions habituelles.  
Gestes barrières et distanciation à respecter



#### Bourg-de-Péage <sup>1</sup>

La Maladière

Lundi, mardi et jeudi : 13h30-18h  
Mercredi, vendredi et samedi :  
9h-12h / 13h30-18h  
Produits toxiques : tous les jours

#### Étoile-sur-Rhône <sup>2</sup>

Chemin de Saint-Marcellin

Lundi, mardi et jeudi : 13h30-17h30  
Mercredi, vendredi et samedi :  
8h30-12h / 13h30-17h30  
Produits toxiques : tous les jours  
Amiante : 3<sup>e</sup> samedi, 9h-12h

#### Marches <sup>3</sup>

ZA Gare de Marches

Lundi, mercredi et vendredi :  
13h30-17h30\*  
Samedi : 9h-12h / 13h30-17h30\*  
Produits toxiques : tous les jours  
Amiante : 2<sup>e</sup> merc., 14h-17h

#### Romans-sur-Isère <sup>4</sup>

Avenue de la Déportation

Du lundi au samedi :  
8h45-12h / 14h-17h30  
Produits toxiques : tous les jours  
Amiante : 1<sup>er</sup> mardi du mois

#### Saint-Marcel-lès-Valence <sup>5</sup>

Chemin des Acacias

Lundi et mercredi : 8h30-12h / 14h-18h  
Samedi : 8h30-18h  
Produits toxiques et amiante :  
2<sup>e</sup> lundi du mois, de 9h à 12h

#### Valence Le Haut <sup>6</sup>

15, cours Manuel de Falla

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :  
8h30-12h / 14h-18h  
Samedi : 8h30-18h  
Produits toxiques et amiante :  
1<sup>er</sup> lundi du mois, de 9h à 12h

#### Valence-Portes <sup>7</sup>

Chemin du Pont des Anglais à la Motte

Du lundi au samedi : 8h30-18h  
Produits toxiques : tous les jours  
Amiante : 3<sup>e</sup> vendredis, 9h à 12h

### Les déchets acceptés

Apport de déchets limités à 3m<sup>3</sup> par jour (5m<sup>3</sup> pour déchets verts).



BOIS



CARTONS



DÉBLAIS / GRAVATS



DEEE



DÉCHETS DIFFUS  
SPECIFIQUES (DDS)



DÉCHETS VERTS



ENCOMBRANTS



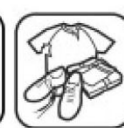
MOBILIER



MÉTAUX



PNEUMATIQUES



TEXTILES  
CHAUSSURES



CAPSULES  
CAFÉ

Sauf à  
Étoile-sur-  
Rhône

### CONTACT PRESSE

Marie José Georges | 06 28 83 94 95 | [marie-jose.georges@valenceromansagglo.fr](mailto:marie-jose.georges@valenceromansagglo.fr) | [valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)  